

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1739

AMENDEMENT

présenté par
Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Lahais, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, Mme Sas,
M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet,
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et
Mme Voynet

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	100 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	100 000 000
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement va de paire avec un amendement déposé dans la 1^{ère} partie du PLF qui vise à rétablir une taxe de 1 % sur le chiffre d'affaires de la publicité numérique afin de financer une refonte des aides à la presse. Les aides à la presse font l'objet d'une coupe de 11 millions d'euros au projet de loi de finances pour 2026, malgré un contexte de crise économique aiguë dans les médias. L'année dernière déjà, leurs crédits avaient connu un léger recul de 2 millions d'euros malgré le contexte inflationniste important qui touche toujours les matières premières comme le papier. Les états généraux de l'information (EGI) ont rendu leur verdict à l'été après plusieurs mois de travaux, et les professionnels de la presse ont parlé d'une voix unanime : la crise de modèle économique que connaît la presse et tout particulièrement celle de l'information est sérieuse. Elle est responsable de la dégradation du débat public.

Si une large transition de modèle doit impliquer l'ensemble de ses acteurs, elle ne pourra avoir lieu sans une mise à contribution importante des géants du numérique qui règnent sans partage sur les revenus publicitaires auxquels était adossée la presse généraliste.

La recommandation n°8 de la synthèse du comité de pilotage des EGI recommande de redistribuer une partie de la richesse captée par les fournisseurs de services numériques en faveur de l'information. Il conviendrait de mettre en place une nouvelle taxe sur la publicité digitale et de mener à bien une refonte des aides à la presse pour qu'elles ciblent prioritairement les médias employeurs de journalistes.

Cet amendement vise à investir 100 millions d'euros supplémentaires dans l'action 2 « Aides à la presse » du programme 180 « Presse et médias ». Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève en CP et AE 100 millions d'euros à l'action 01 « Livre et lecture » du programme 334 « Livre et industries culturelles ». Le groupe écologiste et social appelle le Gouvernement à gager cet amendement par l'instauration d'une taxe sur la publicité numérique pour éviter d'en faire reposer le coût sur le programme Livre et industries culturelles qui connaît lui-même une coupe budgétaire d'1,3 millions d'euros.